



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 23 avril 2021

#### **Confirmation d'un cas d'influenza aviaire H5N8 dans une basse-cour avec des volailles sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden**

Un cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 vient d'être confirmé le 22 avril 2021 sur des poules d'une basse-cour sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden. Il s'agit du quatrième cas détecté dans le département du Bas-Rhin depuis l'apparition du virus en France en novembre 2020.

Ce virus H5N8, non transmissible à l'Homme, circule activement dans la faune sauvage en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs.

Pour prévenir tout risque de diffusion, **une zone de protection d'un rayon de 3 km autour de la basse-cour et une zone de surveillance d'un rayon de 10 km** sont mises en place. Des mesures sanitaires strictes doivent y être observées. **Les mouvements de volailles et d'oiseaux captifs sont interdits dans ce périmètre réglementé.**

La préfecture du Bas-Rhin rappelle à nouveau que la mobilisation doit être collective : tous les propriétaires de volatiles, qu'ils soient exploitants agricoles ou simples particuliers, doivent déclarer leurs basses-cours. Les mesures de biosécurité doivent être strictement respectées pour éviter la contamination de leurs animaux par des oiseaux sauvages, notamment dans les basses-cours de particuliers, pour endiguer la diffusion du virus : claustration (en bâtiments fermés ou sous filet) des volailles, vigilance, et alerte en cas de mortalité et de signes cliniques anormaux.

La mise en œuvre de ces mesures est une condition indispensable pour limiter la propagation du virus.

**Pour rappel, le virus de l'influenza aviaire (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux ; il n'est pas transmissible à l'Homme, qui peut consommer en toute sécurité de la viande d'origine aviaire, des œufs, du foie gras et plus généralement tout produit alimentaire de volaille.**

**Pour plus d'informations :**

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

#### **Contact presse**

Préfecture  
Service communication  
Tél : 03 88 21 68 77  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
@PrefetGrandEstBasRhin   
@Prefet67 